

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021

Etaient présents :

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire ;

Mmes et MM. les Adjoints : ANTOINE - BAGARD - DONDIN

MM. les Conseillers Municipaux : HUMBERT – RUHLMANN - SENE – SIMON – GROSJEAN – DEVAUX – LALLEMAND – BAUDINET - WEBER

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : NUSS à WEBER

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Etai(en)t absent(e)(s) : MEONI

*Aline DEVAUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU (21/05/2021) :** à l'unanimité

### **DROITS DE PREEMPTION**

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître JAMEAUX-MARCHAL Virginie, Notaire à CHARMES – 18 rue de Madagascar, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

**AD 61 – 03 rue Saint Rémy pour une superficie totale de 3 a 90 ca**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**N'EXERCERA** pas son droit de préemption pour cet immeuble

-----

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître SAVIN-WATERMAN, Notaire à NANCY – 04 rue Saint Nicolas, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

**AD 235 – 07 rue Sous les Vignes pour une superficie totale de 2 a 80 ca**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**N'EXERCERA** pas son droit de préemption pour cet immeuble

### **DECISION MODIFICATIVE : virement de crédits**

Le Maire rappelle les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux rue de la Gare et rue de la Libération.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à MP21 à CHALIGNY.

Afin de régler la 2<sup>ème</sup> facture présentée par MP21, le Maire propose d'adopter la décision modificative comme suit :

Compte 2315 : - 25 000 €

Compte 2031 : + 25 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** la décision modificative telle quelle est présentée

## **REMBOURSEMENT ACHAT FAIT PAR UN ELU**

Le Maire passe la parole à Bertrand BAGARD, 1<sup>er</sup> adjoint qui propose de rembourser à Mr FONTAINE Jean-Luc (*Maire*) la somme de **204.00 €** correspondant à l'achat de 10 paravents « anticovid » utilisés pour la protection des assesseurs lors des dernières élections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour)

*(Jean-Luc FONTAINE s'étant retiré du vote)*

**AUTORISE** le remboursement à l'intéressé de la somme détaillée ci-dessus

## **CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION : rentrée scolaire 2021/2022**

Le Maire passe la parole à Laure ANTOINE, Adjointe chargée des écoles et du service périscolaire.

Mme ANTOINE précise que les 2 agents placés en ASA depuis mars 2020 seront présents à la rentrée.

Le planning des agents a été établi par la Directrice du périscolaire et il en ressort que 2 postes d'adjoint d'animation doivent être créés comme suit :

### **1<sup>er</sup> poste :**

Grade : Adjoint d'animation

Nature des fonctions : encadrement des enfants service cantine, mercredis de loisirs et centres aérés

Niveau de rémunération : 2<sup>ème</sup> échelon

Durée hebdomadaire : 28 h 00

### **2<sup>ème</sup> poste :**

Grade : Adjoint d'animation

Nature des fonctions : encadrement des enfants service cantine, mercredis de loisirs et centres aérés

Niveau de rémunération : 1<sup>er</sup> échelon

Durée hebdomadaire : 22 h 00

Mme ANTOINE précise que ces durées de travail ont été annualisés et les contrats seront conclus du **1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 inclus.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** la création de 2 postes d'adjoint d'animation tels que décrits ci-dessus et ce, à compter de la rentrée de septembre 2021

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

## **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RUES DE LA GARE ET DE LA LIBERATION – signature de la convention avec SDE 54**

Le Maire rappelle les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux rue de la Gare et rue de la Libération.

Il précise que plusieurs demandes de subvention ont été sollicitées dont une auprès du Syndicat Départemental d'Electricité 54 au titre de l'ART 8 (enfouissement des réseaux) ainsi qu'une subvention R2.

Notre dossier a été retenu par le SDE 54 et par courrier reçu le 05 juillet 2021, il nous a été notifié les montants attribués :

Montant HT des travaux retenus 109 666.00 €

Subvention ART 8 (20 %) : 21 933.20 €

Subvention R2 ( 21.6 %) : 23 687.86 €

**Soit un reste à charge pour la Commune de : 64 044.94 € HT**

Ces travaux seront réglés directement à ENEDIS, concessionnaire du réseau, par le SDE 54. La Commune s'acquittera du reste à charge dès la réception de l'avis des sommes à payer émis par le SDE 54.

Afin d'acter ces modalités, il est proposé au conseil municipal, de valider la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** la convention relative au financement des travaux au titre de l'article 8 du contrat de concession sur la Commune de XEUILLEY

Séance levée à 19 h 45



La secrétaire de séance,

Aline DEVAUX